

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1029 - page 1270

58 - Nièvre

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Nièvre.

ASSOCIATION DES ACTIONS SOLIDARITES INTERNATIONALES (A.A.S.I. 58).

Objet : venir en aide aux personnes en difficultés ; encourager l'action collective, l'entraide mutuelle, la solidarité et la créativité de ses membres ; animer un réseau de relations réciproques entre ses membres ; favoriser le développement de la culture professionnelle, intellectuelles et morale ; venir en aide d'une manière générale à toute misère qu'elle qu'en soit l'origine ; et plus généralement, mener toutes opérations économiques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement et cela de manière désintéressée ; mettre en place des actions de solidarité internationale par l'accompagnement de projets et actions de développement durable.

Siège social : 3, rue du Portugal, 58000 Nevers.

Date de la déclaration : 2 mars 2015.